



Paris, le 12 décembre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'administration du CNOSF clôture une année 2024 historique

Le Conseil d'administration du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) s'est tenu mercredi 11 et jeudi 12 décembre à la Maison du Sport Français. Les administrateurs ont notamment validé l'adhésion du CNOSF comme membre fondateur du futur Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) des Alpes Françaises 2030 ainsi que les grands principes de ses statuts.

Alpes Françaises 2030

Le Président du CNOSF, David Lappartient, a présenté aux administrateurs les grands principes des statuts du futur COJOP des Alpes Françaises dont le siège social sera situé à proximité de l'aérogare de Lyon Saint-exupéry et qui prendra la forme juridique d'une association loi 1901. Les principes de ces statuts ainsi que l'adhésion formelle du CNOSF comme membre fondateur du futur COJOP ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil d'administration du CNOSF.

David Lappartient : *« C'est une étape importante de ce projet. Comme cela a déjà pu être le cas pour la SOLIDEO 2 qui aura la charge de la construction des ouvrages olympiques, il est essentiel que les parties prenantes s'accordent rapidement sur les statuts du Comité d'organisation. Cet accord doit être trouvé dans le respect des dispositions de la Charte Olympique et du Contrat Hôte Olympique puisque les statuts devront être validés par le CIO. A cinq ans des Jeux, il y a une certaine urgence à ce que le COJOP soit créé et fonctionnel. Nous allons continuer à travailler avec l'Etat, le CPSF et les deux Régions Auvergne-Rhône Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur en ce sens. »*

Loi de finances pour 2025

En présence du ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, Gil Avérous, les administrateurs du CNOSF ont également exprimé leur forte inquiétude quant aux mesures d'économies budgétaires portées depuis le début de l'automne par le gouvernement. En complément d'une baisse des crédits sport qui portera essentiellement sur l'emploi et les équipements sportifs, les économies demandées aux collectivités territoriales, qui financent au quotidien les clubs, mettent en péril la capacité qu'ils auront d'accueillir et d'encadrer les nombreux licenciés qui poussent leurs portes dans la dynamique des Jeux.

Elections fédérales

Dans la continuité du communiqué de presse du CNOSF du 20 novembre dernier appelant à la sérénité dans les campagnes électorales, et alors que le cycle électoral au sein des fédérations s'achèvera dans dix jours, le CNOSF mènera à compter du mois de janvier une grande enquête auprès de ses membres afin d'en dresser le bilan. Cette enquête permettra également d'évaluer les effets de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France et notamment de son titre 2 qui portait sur les instances dirigeantes et permettra de faire émerger des propositions d'amélioration et d'ajustement.

Cinq nouveaux membres intègrent la Conférence des conciliateurs

La désignation de cinq nouveaux membres à la Conférence des conciliateurs figurait à l'ordre du jour de ce Conseil d'administration. Sur proposition du Comité de déontologie, les candidatures de Clémentine Legendre, professeur de droit privé, de Xavier Chiloux, avocat en droit du travail, de Mehdi Lahouazi, professeur de droit public, de Michel Hoffmann, magistrat administratif honoraire et d'Éric Marechal, premier président de la cour d'appel d'Angers ont été approuvées par le Conseil d'administration du CNOSF.

Présentation des priorités de la Présidente de l'Agence nationale du Sport

Marie-Amélie Le Fur qui a été élue le 28 novembre Présidente de l'Agence nationale du Sport (ANS) et issue du collège du mouvement sportif a présenté aux administrateurs sa feuille de route. « *Je suis attachée à la gouvernance collégiale de l'ANS, ce modèle a fait ses preuves, il faut le préserver tout en continuant de simplifier et d'optimiser l'Agence. De la même façon et alors que le périmètre de l'Agence peut être remis en question, je souhaite qu'elle continue à s'appuyer sur ses trois piliers : le développement de la pratique, le déploiement territorial et la haute performance.* » Marie-Amélie Le Fur a également évoqué le fait que l'année 2025 sera, et comme cela est prévu par la convention constitutive de l'ANS, une année d'évaluation pour l'Agence, six ans après sa création. Le Mouvement sportif prendra toute sa part à ce travail d'évaluation et partagera ses recommandations afin d'améliorer le fonctionnement de l'Agence.

Clôture du Conseil d'administration par Tony Estanguet

Le CNOSF a convié le Président de Paris 2024 pour la clôture de ce dernier Conseil d'administration d'une année 2024 d'une richesse unique pour le Mouvement sportif. Vivement applaudi par les administrateurs, Tony Estanguet a dressé le bilan exceptionnel de ces Jeux et a remercié et salué l'engagement et la mobilisation des administrateurs du CNOSF et des présidents des fédérations olympiques et paralympiques durant toute cette aventure. Revenant sur l'excédent budgétaire de Paris 2024, il a par ailleurs appelé de ses vœux que ce boni puisse soutenir les actions du Mouvement sportif fédéré autour de projets sportifs et sociétaux.

David L'appartient a tenu, au nom du mouvement sportif français, à remercier chaleureusement Tony Estanguet et les équipes de Paris 2024. Il a souligné le rôle inspirant et fédérateur de Tony Estanguet dans la réussite de ces Jeux.

CONTACTS PRESSE CNOSF :

pressecnosf@cnosf.org

0140782880 / 0140782878



Partenaires Mondiaux



Partenaires Premium



Partenaires Officiels



[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

© 2024 CNOSF